

L'agent Emile Perras, de la police de la circulation provinciale, photographié il y a quelques jours auprès de la motocyclette sur laquelle il a trouvé la mort.



Agent provincial tué par un chauffard à St-Roch l'Achigan

Un agent de la police provinciale des routes, marié et père de trois jeunes enfants, le constable Emile Perras, 42 ans, habitant Pont-Viau, a été tué presqu'instantanément, hier soir, quand sa motocyclette vint en collision avec l'auto ou le camion d'un chauffard qui disparut abandonnant l'agent mourant sur la route.

L'accident survint, peu après neuf heures, hier soir, sur la grande route, près du petit ruisseau Saint-Jean, à Saint-Roch l'Achigan. La victime, baignant dans son sang, fut trouvée sur la route vers 9 heures 20, quelques minutes à peine après avoir été frappé, par un automobiliste qui prévint immédiatement le docteur Louis Mathieu, coroner de l'Assomption.

ADMINISTRÉ

Le coroner prévint immédiatement la Sûreté provinciale et M. Eugène Chartier, secrétaire-général, après avoir averti le directeur Piuzé, envoya les agents Pinard et Jamin sur les lieux afin de faire enquête.

Les policiers apprirent que le constable Perras avait quitté St-Esprit à 8 heures 30, afin de patrouiller les routes avoisinantes jusqu'à dix heures du soir. Quelques minutes après neuf heures un automobiliste voyait tout-à-coup la motocyclette renversée et brisée sur la route. Perras, vivant encore, mais baignant dans son sang, était étendu sur la route plus loin, le crâne fracassé.

Le docteur Mathieu fut immédiatement appelé par l'automobiliste ainsi qu'un prêtre. Le prêtre arriva quelques minutes avant la mort de l'agent qui avait encore sa connaissance et lui administra les derniers sacrements. Quelques minutes plus tard l'ambulance arrivait sur les lieux et l'on y déposa l'agent qui avait perdu connaissance de nouveau et la victime expira après que la voiture eut parcouru quelques milles seulement.

GRANDE VITESSE

Sur la route les détectives constatèrent que la motocyclette était fort endommagée, tout le devant était brisé et le phare était cassé, comme si la moto était venue en collision avec une auto ou un camion filant à une grande vitesse.

La police n'a pu trouver aucun témoin de l'accident, mais a bon espoir de retrouver le chauffard qui abandonna l'agent mourant sur la route.

A la police provinciale des routes l'on nous informe que l'agent Perras était l'un des constables les plus estimés de la force. Le constable était un homme de devoir et l'on exprime les plus vifs regrets, parmi ses compagnons et chez ses supérieurs, à l'occasion de ce tragique accident.

FAMILLE ÉPLOBÉE

Un spectacle vraiment désolant s'offrit au reporter qui se rendit

ce matin à la demeure de la veuve du malheureux officier. Mme Perras, et ses trois fillettes, pouvaient à peine parler tellement elles étaient étouffées par les sanglots. Les orphelins, autant que leur mère semblaient adorer leur père mort au devoir.

Un fait assez triste a été noté ce matin par le représentant de notre journal au moment où il allait entrer au foyer endeuillé: un petit chien, favori de la victime, s'élança en aboyant joyeusement vers la motocyclette de l'officier qui avait reconduit le reporter. Il est évident que le pauvre animal croyait revoir le maître qu'il reconduisait chaque matin.



M. Louis-C. FARLEY

M. Louis-C. Farley entre en fonction

Le nouveau chef du service de la carte d'identité, M. Louis-C. Farley, entre officiellement en fonction, cet après-midi.

Accompagné de M. Etienne Gauthier, greffier de la cité, de qui relève le service de la carte d'identité, M. Farley fera sa première visite officielle à l'immeuble de la bibliothèque municipale, cet après-midi, afin de se rendre compte de la situation de ce service et voir quelle est la meilleure façon de procéder, avec les moyens dont on dispose, à l'heure actuelle.

On fera également l'inspection d'une quinzaine de postes de police ou de pompiers et d'autres endroits, où on établira des bureaux d'enregistrement pour les personnes qui désirent obtenir leur carte d'identité.

SAINT-SULPICE

On fera également l'inspection de l'immeuble de la bibliothèque Saint-Sulpice, où l'on projette d'établir les quartiers généraux du service de la carte d'identité. On veut se rendre compte si cet immeuble peut s'employer à cet usage.

L'hon. M. Leduc, de retour à Montréal

L'hon. M. L.-J. Leduc, ministre provincial de la Voie, est revenu ce matin à Montréal, à bord de l'Océan Limité. Il arrive de l'hôpital de Halifax où il a dû être traité pour des blessures, à la suite d'un accident d'autos survenu il y a quelques semaines.

Il n'est pas, toutefois, descendu à la gare Bonaventure. Le représentant de la "Patrie" apprit, toutefois, que le ministre avait quitté le convoi à Saint-Henri. A sa résidence on nous informe qu'il est "supposé" arrivé ce matin, n'est pas là. Certains affirment qu'il se rendit immédiatement dans un hôpital de la métropole pour y passer sa convalescence. Cependant, il fut impossible de faire confirmer cette rumeur.

VOEUX DE SON PREDECESSEUR

L'hon. M. J.-Edouard Perrault, ancien ministre de la Voie, descendait, ce matin, à 8 heures 45, à la gare Bonaventure, arrivant de Toronto d'un voyage d'affaires. Le représentant de la "Patrie" attendait à la gare l'hon. M. Leduc, ministre de la Voie, qui devait y descendre, arrivant d'un hôpital d'Halifax. M. Perrault s'informa de l'état de santé de son successeur. "J'espère qu'il va mieux", dit-il.

Mgr Michel Chamberland victime d'un accident

OTTAWA, 8. (De notre correspondant). — Mgr Michel Chamberland, curé de Montebello, a été victime hier soir, d'un accident d'automobile. Mgr Chamberland est actuellement à l'hôpital Général d'Ottawa, souffrant de blessures à la tête et son état, nous disent les autorités de l'institution, est considéré comme très grave. L'accident dans lequel Mgr Chamberland fut blessé, a été rapporté par le correspondant de la "Patrie" (Suite à la page 9)

IL NEIGE, IL GELE

Vers 8 h. 30, une légère couche de neige est tombée. Après les journées si chaudes du début de la semaine, le froid subit d'hier soir et de cette nuit, aura pu surprendre les habitants du nord-est américain, s'ils n'avaient pas été habitués aux nombreux caprices de la température depuis quelque temps. La température maximum, cette semaine, fut atteinte mercredi, avec 77 degrés Fahrenheit. Ce matin, le maximum fut de 12½ et le minimum 31. Le point de congélation est 32.

Un nouveau cas de paralysie infantile

Le docteur Séraphin Boucher, chef du service d'hygiène municipal, a rapporté, ce matin, un nouveau cas de paralysie infantile, d'origine locale. C'est le premier cas en octobre.

Qui gagne... perd

Me Lorenzo Camirand, Me Alban Ouellette, et Me Ubaldo Boisvert à qui l'hon. juge Forest donnait, hier, gain de cause dans une affaire d'évaluation municipale et obtiennent la permission d'exiger de la ville une réponse et une explication à la majoration de leurs taxes d'affaires pour l'année 1937-38 ou à la surprise de leur vie quand ils constatèrent qu'ils paieraient encore plus cher pour la taxe simplifiée vu que le juge leur ordonnait de payer cette taxe d'après l'évaluation de 1936-37. Or pour cette dernière année, l'évaluation est de \$650 au lieu de \$630 pour 1937-38. Il y a erreur quelque part soit au bureau des évaluateurs soit dans la rédaction du jugement.

MM. Duplessis et Raynault discutent de Montréal

QUEBEC, 8. — Les nombreux problèmes municipaux que doit envisager présentement la Métropole ont été longuement discutés au cours de la matinée entre le premier ministre M. Duplessis et Son Honneur le maire Raynault, qui ont eu une longue entrevue au bureau particulier du chef du gouvernement.

A midi, le maire de Montréal et le premier ministre étaient encore en conférence. Nous croyons toutefois savoir que l'entrevue a porté sur le problème des intérêts dans la taxation municipale, le rajustement de la situation des secours et la nomination des représentants de la Province et de la ville de Montréal, pour discuter avec le

gouvernement fédéral un programme de travaux pour \$30 millions. Le rajustement de la situation des secours directs que le maire de Montréal et le premier ministre ont discuté, demandera la limitation des catégories des sans-travail, ce qui permettra à la ville de rayer des listes de chômage plusieurs personnes secourues depuis déjà assez longtemps.

Naturalisé dans 2 pays

L'hon. Juge McDougall, de la Cour Supérieure, commissaire spécial chargé d'entendre les décisions du ministre de l'Immigration, a écouté, ce matin, les arguments de Me Beauregard, représentant le gouvernement fédéral et de Me Peter Bercovitch, avocat de Maurice Singer, que Washington et Ottawa accusent de fraude. Singer, qui est naturalisé dans les deux pays, aurait tenté de frauder le public en offrant des actions et obligations. Le gouvernement cherche à révoquer l'état de naturalisation canadienne de l'accusé.

LE JURY DÉLIBÈRE DANS LA CAUSE CONTRE J. DI CARLO

Le procès de John Di Carlo, accusé de possession de narcotiques pour contrebande, s'est terminé quelques minutes avant midi, alors que le jury s'est retiré afin de délibérer.

A la reprise de l'audience ce matin, à dix heures trente, Me R.L. Calder, C.R., procureur de Di Carlo, a contre-interrogé le prétendu complice de Di Carlo, Mike Celentano, alias Celli et, comme dans le cas de Gauthier, au cours du récent procès de Benoît, l'avocat a fait avouer au témoin qu'il devait obtenir des faveurs de la justice en témoignant contre Di Carlo. Me Calder s'en tint à cette admission et déclara sa preuve close.

Me Oscar Gagnon, procureur de la Couronne, dans son plaidoyer, a déclaré que la présente cause était très sérieuse et avait dévoilé l'organisation du trafic des narcotiques. L'avocat prétendit avoir prouvé toute sa cause et cela par les témoignages corroborés des complices Lurie et Celentano.

En défense Me Calder met les jurés en garde et leur demanda de ne pas s'écarter de la règle suivie par les cours de justice et de ne pas condamner l'accusé sur le seul témoignage de ses prétendus complices, car, dit-il, il n'y a aucune corroboration dans la présente cause. Dans sa charge le juge exposait la mise en garde faite par l'avocat de la défense. Il ajoute qu'il n'y avait pas de corroboration légale de témoignages de complices, sauf la suivante qui, dans son esprit, est très faible: la visite de Di Carlo chez Mme Maguire, rue MacKay, le jour de Noël 1936. Le juge se

demande s'il n'était pas allé à cet endroit pour voir Mme Stevens, une amie, plutôt que Lurie et Gucelli. Le jury s'est ensuite retiré pour délibérer.

La séance d'hier après-midi permit à la Couronne de terminer sa preuve. Me Calder, l'avocat de la défense, demanda alors l'ajournement en déclarant qu'il n'aurait pas de témoins à faire entendre, mais que par contre il voulait contre-interroger Michael Celentano, le "témoin-étoile" de toute l'affaire.

Dans son témoignage, hier après-midi, Celentano, alias Celli, déclara qu'il avait rencontré Di Carlo au cours du mois de décembre dernier, pour une affaire de drogue. Harold Lurie lui présenta Di Carlo, dans sa chambre, rue McKay. Après plusieurs visites Di Carlo lui montra 169 onces de cocaïne et 12 livres d'opium. Ils fixèrent alors un prix, de \$7.50 l'once. L'achat et le paiement devant témoins furent convenus. Il prit ensuite le train et se rendit à Boston et New-York porter la marchandise à un nommé Mantana. Il revint à Montréal et ne revit jamais la drogue.

Dans son témoignage Harold Lurie déclara, après avoir obtenu la protection de la cour, qu'il avait organisé la rencontre de Di Carlo et Celentano. Il dit avoir déjà été condamné pour le commerce de narcotiques.